

# RAPPORT ANNUEL 2022

Conseil de quartier Montcalm, Ville de Québec



Coin Avenue Cartier et rue Aberdeen en février 2022 *Crédit photo @ Lise Breton*

## Table des matières

<i>Mot du conseil</i>	<b>3</b>
<i>1. Composition et fonctionnement du conseil</i>	<b>4</b>
<i>2. Rapport d'activités</i>	<b>5</b>
2.1 Projet du tramway	<b>5</b>
2.2 Sécurité routière et mobilité active	<b>6</b>
2.3 Corridor scolaire aux abords de l'École Anne-Hébert	<b>7</b>
2.4 Terrains de Quebec High School et de Saint-Patrick	<b>8</b>
2.5 Enjeux environnementaux	<b>8</b>
2.6 Rue piétonne sur l'avenue Cartier	<b>9</b>
2.7 Autres sujets d'intérêts portés par les citoyen.ne.s	<b>10</b>
<i>3. Résolutions déposées par le conseil</i>	<b>11</b>
<i>4. États financiers de l'année</i>	<b>18</b>

## Mot du conseil

Après avoir connu des années de pandémie complexes, le Conseil de quartier Montcalm (CQ Montcalm) s'est en bonne partie renouvelé en avril 2022. Deux membres du précédent CQ y ont assuré une continuité — Noémie Manseau et Jonathan Tedeschi — de même qu'Anne Gagné, qui y avait siégé il y a quelques années. Au mois d'avril 2022, les autres membres se sont initiés au fonctionnement et se sont engagés avec enthousiasme. Ce rapport vous présente les travaux réalisés par ces membres en 2022.

En cette fin d'année, il est possible de dire que le mandat qui se conclut a été teinté par deux tendances: des réflexions sur la mobilité durable et sécuritaire, et des propositions d'actions collectives pour faire face aux changements climatiques.

Rappelons tout d'abord que les rôles des membres qui siègent au conseil de quartier sont d'émettre des recommandations; de convoquer et de préparer les assemblées des membres et, au besoin, des séances de consultations publiques. Ils peuvent aussi transmettre des avis au Conseil de ville ou d'arrondissement sur toutes matières qui concernent le quartier. Enfin, ils peuvent bonifier l'offre de services et contribuer à la planification ou à la mise en œuvre d'un projet municipal touchant le quartier.

Nous vous offrons dans les pages qui suivent le bilan de la dernière année, les actions et les résolutions réalisées. Ce fut une année sous le signe de l'apprentissage pour plusieurs d'entre nous et sûrement aussi un peu pour la nouvelle administration de la Ville de Québec. Nous sommes fiers d'avoir pu contribuer à embellir davantage notre quartier par cet engagement.

L'ensemble des membres du CQ remercient les membres sortants de 2021, qui se sont affairés aux différents dossiers jusqu'en avril 2022, et saluent le travail des membres élus en 2022. Nous remercions aussi les citoyens qui se sont présentés aux rencontres mensuelles en personne et ceux qui se sont impliqués au sein des comités satellites du conseil, leur permettant de faire des propositions intéressantes, documentées et justes.

De plus, les membres du CQ et des différents comités souhaitent souligner l'excellent travail et la bonne humeur de M. Denis Bergeron. En septembre 2022, ses huit années de présence assidue ont été soulignées par une motion de félicitations.

Merci pour votre engagement et bonne lecture.

Les membres du conseil de quartier 2022.

Gabriel Boisvert, Sara Caron-Guay, Anne Gagné, Marie Langlois, Julie Malo-Sauvé, Noémie Manseau, Hélène Paradis et Jonathan Tedeschi

## 1. Composition et fonctionnement du conseil

Rappelons que les affaires du conseil de quartier sont dirigées par un conseil d'administration. Celui-ci peut comprendre jusqu'à huit administrateurs élus par les résidents du quartier. Quatre postes sont réservés aux femmes et quatre aux hommes. De plus, le conseil d'administration peut s'adjoindre jusqu'à trois membres cooptés. Les conseillères municipales des quartiers Montcalm et du Cap Blanc sont membres d'office du conseil de quartier, mais sans droit de vote.

Au 31 décembre 2022, la composition du conseil d'administration était la suivante:

M <sup>me</sup> Sara Caron-Guay	Présidente
M <sup>me</sup> Julie Malo-Sauvé	Vice-présidente
M <sup>me</sup> Hélène Paradis	Secrétaire
M <sup>me</sup> Anne Gagné	Trésorière, cooptée en mai
M. Jonathan Tedeschi	Administrateur
M. Gabriel Boisvert	Administrateur
M <sup>me</sup> Marie Langlois	Administratrice, cooptée en juin
M <sup>me</sup> Noémie Manseau	Administratrice, cooptée en juin
M <sup>me</sup> Mélissa Coulombe-Leduc	Conseillère municipale
M <sup>me</sup> Catherine Vallières-Rolland	Conseillère municipale
M <sup>me</sup> Jocelyne Séguin	Secrétaire de rédaction
M. Denis Bergeron	Conseiller en consultation publique
M <sup>me</sup> Hélène St-Pierre	Conseillère en consultation publique (depuis sept)

En 2022, le conseil d'administration du conseil de quartier a tenu huit (8) assemblées, dont une sans quorum, ainsi qu'une assemblée générale annuelle. Les séances se sont tenues aux dates suivantes: le [22 février](#), le 22 mars, le 26 avril (AGA), le [24 mai](#), le [21 juin](#), le [27 septembre](#), le [25 octobre](#), le [22 novembre](#) et le [20 décembre 2022](#). Les procès-verbaux de celles-ci sont disponibles sur la page du conseil de quartier de Montcalm sur le site [Internet de la Ville de Québec](#).

Tel que proposé en 2014 dans la [Vision Montcalm](#), le conseil d'administration s'est doté de comités de travail. Cette année, les comités ont discuté de divers sujets selon les besoins identifiés par les résidents ou les membres du conseil d'administration. Voici leur composition.

### 1.1 Comité Transports

M <sup>me</sup>	Hélène Paradis	Responsable
M.	Benjamin Hostland	Membre du comité
M <sup>me</sup>	Sarah Lefebvre	Membre du comité
M.	Paul Mackey	Membre du comité
M <sup>me</sup>	Ann-Julie Rhéaume	Membre du comité

## 1.2 Comité Environnement et cadre bâti

M	Gabriel Boisvert	Responsable
M.	Jonathan Tedeschi	Membre du comité
M <sup>me</sup>	Noémie Manseau	Membre du comité
M.	Guy Boivin	Membre du comité
M <sup>me</sup>	Sylvie Demers	Membre du comité

## 1.3 Comité Communication et relations avec les citoyens

M <sup>me</sup>	Julie Malo-Sauvé	Responsable
M <sup>me</sup>	Sara Caron-Guay	Membre du comité
M <sup>me</sup>	Maude Rodrigue	Membre du comité
M <sup>me</sup>	Juliette Fournier	Membre du comité

# 2. Rapport d'activités

## 2.1 Projet du tramway

Puisque le tramway de Québec représente le plus gros projet d'infrastructure de l'histoire de la ville, il était prévisible qu'il serait l'un des sujets importants discutés au conseil. Plusieurs rencontres se sont tenues dans le quartier. La [page web consacrée à l'insertion du tramway dans le secteur de l'avenue Cartier](#) en résume plusieurs et on peut y consulter des vidéos, des fichiers questions/réponses et le rapport de la consultation concernant la station dans ce secteur. Nous pouvons souligner que la participation aux diverses rencontres et à la consultation a été significative. Plus de 750 personnes étaient inscrites à la séance du 3 mars 2022 et plus de 500 personnes s'y sont présentées. Près de 2100 questionnaires ont été soumis lors de la consultation en ligne qui s'est tenue du 4 au 25 mars.

Dans ce dossier, le CQ a souligné l'importance de la communication et de tenir des rencontres avec les propriétaires de terrains sur le boulevard René-Lévesque, ceux-ci devant être touchés par les expropriations et les servitudes. Le conseil a pris une résolution en ce qui concerne l'apparence de la station de tramway Cartier afin qu'elle soit représentative du quartier des arts. Un [guide des lignes directrices de design](#) est disponible à ce propos.

Lors des différentes séances de l'année, le CQ a été informé des différentes démarches de consultation qui ont eu lieu notamment pour les secteurs de [Saint-Charles-Garnier](#) et du [Grand Théâtre](#). Les médias ont aussi relevé qu'un [sondage](#) de la SDC soulignait l'appréhension de certains commerçants en regard du tramway. Lors de la séance du [21 juin](#), l'administration municipale a pris bonne note des résultats et s'est assurée qu'un canal de communication était établi.

De manière plus générale, sur ce dossier, la présidente élue en avril 2022 a participé au comité de liaison tramway le 27 octobre 2022 avec plusieurs représentants de différents conseils de quartier. C'est en novembre qu'une [résolution](#) pour recevoir des informations supplémentaires concernant l'insertion du tramway dans le quartier Montcalm a été adoptée.

Une rencontre avec les membres du conseil et des comités s'est tenue le 17 avril 2023. Les membres du CQ et des comités ont eu accès aux plans tels que développés à cette date et on pu poser leurs questions directement aux intervenants du bureau de projet.

## 2.2 Sécurité routière et mobilité active

Déposé en partenariat avec le Conseil de quartier Montcalm et le conseil d'établissement de l'école Saint-Jean-Baptiste, un projet de sensibilisation à la sécurité routière a été [accepté](#) par la Ville. Les 9 000 \$ octroyés (3 000\$ par partenaire) proviennent des [budgets Transport et mobilité intelligente](#).

L'activité principale du projet s'est déroulée le vendredi [16 septembre](#). Des mini-performances par les membres d'une troupe de cirque ont eu lieu simultanément dans les quartiers de Saint-Jean-Baptiste, sur la rue Saint-Jean près de l'école primaire, ainsi que sur l'avenue Salaberry. Outre les animations, des bannières et des affiches ont sensibilisé la population au fait de ralentir aux abords des écoles et, plus généralement, dans le quartier. Dans ce projet, le conseil a versé la subvention reçue par le programme d'un montant de 3 000 \$.

Dans le cadre du même [programme](#) de soutien à la mobilisation en sécurité routière, le CQ a déposé une demande de financement pour un projet en 2023 en partenariat avec le conseil d'établissement de l'école Anne-Hébert. À la suite d'une consultation réalisée par Accès transports viables auprès des parents de cette école du quartier, des actions de sensibilisation seront organisées d'ici la fin de l'année 2023. Le projet sera chapeauté par le comité Transport. Par ailleurs, le CQ Montcalm souhaite également soutenir un futur projet avec le conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste. La hauteur du montant n'est toutefois pas déterminé.

Par ailleurs, le CQ a déposé une résolution pour que le trajet employé par nombre de cyclistes pour traverser l'avenue Cartier à l'issue de la rue Dumont soit sécurisé. La Ville a répondu que la réflexion se poursuivait concernant les trajets cyclables et qu'elle ne suivrait pas cette recommandation pour l'instant. Le conseil, convaincu de la pertinence d'une telle demande, a prié les conseillères municipales de porter ce dossier plus loin.

Toujours dans un souci d'améliorer les conditions dans lesquelles se fait le transport actif dans le quartier, une demande de visite de la part d'un gestionnaire des artères au CQ a été déposée afin de mieux comprendre les critères menant à des décisions sur la durée et la fréquence des feux de circulation, dont ceux pour les piétons, dans le quartier. Un sondage a été produit par le comité Transport afin de cibler les intersections problématiques. Pour l'instant, la demande à la ville est restée lettre morte.

### Une mobilisation citoyenne inspirante

Les citoyens qui habitent l'avenue de Bougainville se sont mobilisés pour améliorer la situation et ont déposé, le [24 mai](#), une pétition de 80 noms pour demander des améliorations en lien avec la circulation excessive — vitesse et fréquence — depuis que la rue Brown est devenue un sens unique entre Père-Marquette et chemin Ste-Foy. La rue semble être devenue un axe de transit pour relier le chemin Sainte-Foy à la côte Gilmour. La pétition a ensuite été déposée au conseil d'arrondissement le 13 juin.

Une consultation publique a eu lieu le 16 février 2023. Les citoyens en sont ressortis avec un

sentiment mitigé: les données considérées par la Ville ne leur semblent pas relever le problème tel que vécu sur place. Lors de la séance du mois de février 2023, cette déception a été souligné aux conseillères municipales, qui ont été sensibles aux éléments rapportés et restent soucieuses de répondre aux besoins de sécurité des citoyen.ne.s.

### 2.3 Corridor scolaire aux abords de l'École Anne-Hébert

L'école primaire Anne-Hébert, située sur le chemin Ste-Foy, a suscité des discussions au cours de l'année concernant la sécurité routière. D'abord soulevée par un [groupe de résidents du quartier](#) lors de l'AGA du 26 avril 2022, le sujet est revenu à l'ordre du jour des mois de juin et de novembre 2022, et de février 2023. Les demandes sont les suivantes:

- Des mesures d'apaisement de la circulation contraignant la vitesse des voitures dans les rues du quartier;
- La canalisation des automobiles sur la rue Fraser;
- Une réelle piste cyclable sur l'avenue Bourlamaque;
- L'interdiction du transit automobile sur le tronçon de la rue Brown adjacent à l'école aux heures de service de garde;
- La conservation et l'implantation d'un maximum d'arbres dans le quartier.

Grâce à un financement obtenu de la Ville de Québec dans le cadre du programme du Programme de soutien à la mobilisation en sécurité routière 2021-2022, l'école Anne-Hébert a procédé au sondage mentionné plus tôt. C'est finalement le 22 novembre que sont présentés au CQ les premiers résultats issus du sondage par Mme Ann-Julie Rhéaume, citoyenne à l'origine de la correspondance reçue le 26 avril.

Au total, 256 réponses ont été obtenues. Parmi les enjeux de sécurité aux abords de l'école, on mentionne le plus souvent la circulation automobile (comportement, vitesse, débit, dépassement) et les infrastructures (intersections, trottoirs, feux piétons, lien cyclable). 67% des répondant.e.s considèrent que les récentes interventions sur les cheminements scolaires n'ont eu aucun effet sur la sécurité près de l'école. 52,5% d'entre eux considèrent que la brigade débarcadère mise en place avec la collaboration de CAA-Québec a permis une amélioration de la sécurité.

En résumé, malgré les récentes initiatives, encore beaucoup d'enjeux n'ont pas été résolus aux yeux des répondant.e.s.

En complément du sondage, une marche exploratoire a eu lieu à l'automne 2022 aux abords de l'école avec différents partenaires; la directrice de l'école, des représentants d'Accès Transports Viables et de la Division de la planification du transport et de la conception routière à la Ville de Québec.

Les représentants de la Ville ont évoqué à cette occasion différentes mesures pouvant être mises en place relativement rapidement :

- une saillie de trottoir à l'angle de l'avenue Brown et du chemin Sainte-Foy, du côté de l'école, pour absorber le trop plein de piétons aux heures d'affluence;
- une zone débarcadère en face de l'école et du CPE, d'autant que la zone de stationnement interdit ne semble pas être respectée aux entrées et sorties de classes;

- Finalement, le déplacement de l'arrêt du 807 de l'avenue Brown du côté nord du chemin Sainte-Foy afin d'éviter le bouchon de piétons et d'usagers du transport en commun aux heures de pointe.

### **Citoyen.ne.s mobilisé.es pour la sécurité routière**

De nombreux citoyen.ne.s ont répondu présents aux manifestations qui ont eu lieu au coin des avenues Brown et Moncton sur le Chemin Sainte-foy, le 24 novembre 2022 et le 15 mars 2023. Toutes deux initiées par les membres du conseil, ces rassemblements s'inscrivent dans le mouvement national *Mettre fin à l'insécurité routière sur le trajet de l'école*. Ce mouvement est né à la suite de la mort d'une jeune Montréalaise alors qu'elle se rendait à l'école primaire.

Ces événements citoyens, publiés sur notre page Facebook, ont été fort populaires auprès des parents et enfants de l'école et du CPE La Croisée qui, chaque jour, côtoient de près les voitures qui circulent trop vite.

En conclusion, les élu.e.s politiques autant au pallier municipal que provincial ont été sensibilisés à cet enjeu dans le quartier. Nommons notamment Mesdames Manon Massé et Geneviève Guilbault, qui ont pu écouter les préoccupations des citoyennes du quartier. En conclusion, une forte mobilisation est attendue pour l'année 2023 sur cet enjeu qui préoccupe plusieurs résident.e.s du quartier.

## **2.4 Terrains de Quebec High School et de Saint-Patrick**

Attendu que les écoles anglophones du quartier seront rassemblées dans des nouveaux locaux en 2026-2027 et que les bâtiments et terrains occupés par ses élèves seront libérés, les membres du conseil ont été invités par des citoyen.ne.s à se questionner sur l'avenir de ceux-ci. Ils ont été avisés que plusieurs parents du quartier utilisent le terrain de Quebec High School (QHS) pour y jouer en dehors des heures scolaires, tant en hiver qu'en été. Le terrain de Saint-Patrick, lui, est situé dans le quartier de Saint-Jean-Baptiste, mais il est limitrophe au quartier Montcalm. Ces lieux ont un potentiel énorme pour le quartier et ses résidents.

Deux résolutions ont été prises sur ce sujet, l'une engage la présidente à contacter la commission scolaire Central Québec afin d'en savoir davantage au sujet du terrain de QHS alors que la deuxième invite l'administration de la Ville de Québec à mettre en œuvre les actions nécessaires afin d'acquérir le terrain et le bâtiment de Quebec High School pour y préserver un espace vert et améliorer l'offre de services communautaires dans le quartier de Montcalm. Une lettre accompagnant la résolution a aussi été soumise à différents services de la Ville: Service du développement économique et des grands projets, Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement, Service de l'interaction citoyenne, Service de la culture et du patrimoine. La commission scolaire Centrale Québec, les conseillères municipales responsables du quartier et les deux conseils de quartier voisins ont aussi été informés du positionnement du conseil.

Médiatiquement, un article est paru le [16 novembre dernier](#) dans le *Chronicle Telegraph* sur ce sujet.

Afin d'écouter les citoyen.ne.s du quartier, une «consultation citoyenne et sucrée» s'est tenue le 15 avril 2023 afin d'en connaître davantage sur ce que la population rêve de voir comme installations ou modifications sur le site de l'école secondaire QHS lorsque les élèves quitteront

le lieu, en 2026.

## 2.5 Enjeux environnementaux

### Montcalm souhaite verdir ses stationnements

Tout d'abord, le CQ s'est penché sur le verdissement des stationnements. Une première résolution a été adoptée pour que la Ville mette de l'avant un programme et un règlement incitatif sur la végétalisation des stationnements extérieurs. Le [25 octobre](#), la Ville a répondu qu'un [programme de verdissement et de déminéralisation des terrains non municipaux](#) permet déjà aux entreprises, organismes sans but lucratif et institutions d'obtenir un financement allant jusqu'à 80% des coûts totaux admissibles, sans dépasser 20 000 \$.

En conséquence, une lettre a été rédigée et envoyée à tous les propriétaires de stationnement de 10 emplacements et plus. Une résolution a été adoptée le [20 décembre](#) pour autoriser l'envoi de ladite lettre. Les stationnements visés ont été localisés à l'aide de Google Maps et les propriétaires ont été identifiés grâce au Rôle d'évaluation foncière de la Ville de Québec. Ces lettres sont parvenues à leurs propriétaires au début de l'année 2023.

### Montcalm tente les toits blancs

Ensuite, le comité Cadre bâti et environnement s'est intéressé aux toits blancs, puisque le [27 septembre](#), un citoyen a fait valoir que les [toits blancs](#) sont une excellente alternative aux toits noirs, qui contribuent à créer des îlots de chaleur. Le [20 décembre](#), un projet de résolution est soumis au conseil d'administration. Un règlement existe déjà et il contient des dispositions à propos des toits (Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme, R.V.Q 1400, [articles 400](#) et suivants). Le CQ s'est penché sur les améliorations qui pourraient être modifiées dans ce règlement afin qu'y apparaisse la notion de toit blanc. Une résolution a été déposée en 2023.

## 2.6 Rue piétonne sur l'avenue Cartier

À la fin d'année 2022, à la suite de la médiatisation de l'avis des membres de la Société de développement commercial de l'avenue Cartier sur le sujet de la piétonnisation de l'artère, les membres du conseil ont été interpellés concernant les horaires prévus à l'été 2023. Un comité a alors été formé afin de consulter, par sondage, les citoyens.

Le sondage a été diffusé sur la page Facebook du CQ du 3 au 13 février 2023. À terme, plus de 750 répondant.e.s se sont exprimés. Ce nombre important témoigne d'un vif intérêt. Le sondage a révélé que 93,5% des répondant.e.s sont favorables à la piétonnisation d'une portion de l'avenue Cartier en été les fins de semaine. Plus de 60% de ces répondants ont indiqué résider dans le quartier. Par ailleurs, 86,9% des répondant.e.s ont affirmé que la piétonnisation favorise leur fréquentation des commerces de l'avenue Cartier. Au sujet des aménagements et de l'animation qu'ils souhaiteraient voir, les citoyens ont exprimé plusieurs idées :

- terrasses plus vastes;
- ajout d'espaces verts et de rassemblement;
- ajout de zones dédiées aux vélos, de parasols, de parcours pour enfants;
- zone piétonne ininterrompue entre le boulevard René-Lévesque et la Grande Allée, etc.

À celles-ci s'ajoutent de la musique, des cours de danse ou de yoga en plein air, un marché public et des événements gastronomiques. Il s'agit ici que d'un échantillon des centaines d'idées qui ont été transmises avec enthousiasme.

Toujours selon les résultats du sondage, parmi les raisons soulevées en défaveur de la rue piétonne, le manque d'espace de stationnement et l'accessibilité aux commerces sont les enjeux les plus fréquemment soulevés. Le CQ a invité la Ville de Québec à se pencher sur ces défis pour identifier des solutions qui rendraient la rue piétonne attrayante pour tous, citoyens comme commerçants.

Nous sommes agréablement surpris que le sondage ait permis à de nombreux répondants de commenter et de souligner l'importance qu'ils accordent aux achats locaux, au soutien aux commerçants de l'avenue Cartier et à l'économie de proximité, en indiquant qu'une rue piétonne favorise un tel mode de vie local. De plus, 65% d'entre eux ont indiqué faire des achats sur Cartier au moins une fois par semaine.

À la lumière des résultats du sondage, le CQ a rédigé une résolution en faveur d'une piétonnisation et a mentionné que ce projet devait se réaliser en concertation avec les commerçants afin de tenir compte de leurs préoccupations. La résolution sur ce sujet n'est pas jointe à ce rapport, mais elle peut être consultée dans le compte-rendu de la séance de [février 2023](#).

## 2.7 Autres sujets d'intérêts portés par les citoyen.ne.s

Les citoyen.ne.s qui se présentent aux rencontres du conseil disposent d'une période de questions et de commentaires officielle. Ils peuvent aussi poser des questions sur différents sujets au cours de la séance. C'est ainsi que le conseil d'administration prend acte des besoins des citoyen.ne.s, des enjeux liés au quartier et des possibilités d'agir en concertation avec eux. Le but est principalement de les soutenir dans leurs demandes. Divers sujets ont été abordés lors des séances. Vous pouvez consulter ces différents sujets dans les lignes qui suivent. Vous remarquerez que les sujets avec «\*R» sont liés à une résolution qu'il est possible de consulter dans le tableau un peu plus bas.

Les voici:

- Secteur de l'avenue Belvédère et de la rue Du Boisé (secteur St-Sacrement);
- Secteur des Franciscains et les nouvelles constructions immobilières;
- Le bruit causé par les voitures qui circulent sur la Grande Allée Est;
- Les inondations multiples d'une propriété dans le secteur des Franciscains (sept.) \*R;
- Amélioration de la piste cyclable, secteur de l'avenue Cartier (oct.) \*R;
- Corridor scolaire Chemin-Sainte-Foy/Moncton;
- Gestion des artères et des feux piétons (nov.) \*R;
- Nettoyage printanier des rues, utilisation des feux liés au déneigement (juin) \*R;
- Déneigement et entretien des trottoirs et des rues ainsi que des ruelles;
- Indications par tréteaux dans les rues;
- Côte Sherbrooke et permis de stationnement;

- Augmentation de la canopée dans les stationnements (sept.) \*R
- Gestion de la forêt urbaine - coupe des arbres;
- Navette pour accéder à la plage Samuel de Champlain;
- Architectures et nouveaux bâtiments ;
- Stationnement illégal sur le trottoir;
- Local pour le groupe scout du quartier;
- Toits blancs et réglementation;
- Activités de la SDC de Montcalm;
- Projet de recherche Faculté des lettres et des sciences humaines de l'UL;
- Présence de [graffitis](#) dans le quartier;
- Appui au bain portuaire dans le Port de Québec (déc.) \*R.

### 3. Résolutions déposées par le conseil

Nous reproduisons ci-dessous les résolutions qui ont été prises en 2022 concernant des éléments importants pour le quartier et pour le conseil. À noter que le libellé des résolutions a été simplifié aux fins du présent rapport. Toutes les résolutions peuvent être consultées dans les procès-verbaux déposés sur la [page web du conseil de quartier](#).

Résolutions concernant les éléments importants	Résultats
<p><b>22-CA-04 – 22 février</b> – ATTENDU QUE la Ville de Québec projette établir un tramway sur son territoire et que ce tramway traverserait en totalité le quartier de Montcalm ; que trois stations de tramway sont prévues dans le quartier de Montcalm, soit à l'intersection du boulevard René-Lévesque et des avenues Belvédère, Brown et Cartier ; que le conseil de quartier de Montcalm, son comité Cadre-bâti ainsi que des citoyens sont intéressés par une participation citoyenne afin d'intégrer davantage la population résidente dans le projet du tramway ; que la participation citoyenne s'intègre dans la philosophie de la nouvelle administration de la Ville de Québec et que celle-ci prévoit modifier en partie les plans du tramway de l'ancienne administration municipale ; que dans les plans existants, les stations devaient toutes avoir une apparence semblable et qu'il serait plus pertinent que les stations, notamment celles du quartier, soient diversifiées pour aider à les distinguer et briser la monotonie du trajet ; que le quartier de Montcalm est tourné vers la thématique des arts, que la population résidente aura à vivre quotidiennement avec ces trois stations et que celles-ci auront un impact visuel important sur le cadre bâti du quartier ; que ces trois stations pourraient contribuer à l'intérêt touristique de la Ville de Québec ;</p> <p><b>IL EST RÉSOLU de demander à la Ville que les trois stations de tramway à l'angle des avenues Belvédère, Brown et Cartier aient une apparence spécifique à la thématique du quartier. Il demande également à la Ville d'évaluer la possibilité d'une participation citoyenne.</b></p>	<p>26 avril –La Ville a l'intention de personnaliser les stations de tramway dans chaque quartier, mais la structure, l'architecture et le mobilier seront uniformes.</p> <p><b>24 mai</b> - Il y aura des consultations publiques sur les éléments artistiques des stations de tramway. Les dates ne sont pas encore connues</p>
<p><b>22-CA-05 – 24 mai</b> – Concernant une <b>demande d'opinion</b> relativement au règlement modifiant le Règlement de l'arrondissement de La Cité-Limoilou sur</p>	<p>Le règlement R.C.A.1V.Q. 455 est</p>

<p>l'urbanisme exemptant les zones 14042Mb, 14043Mb (R.C.A.1V.Q. 455) et R.V.Q et 14050Mb (R.C.A.1V.Q3057). de l'obligation d'aménager un <b>tablier de manœuvre</b> (ajout de l'article 676),</p> <p><b>IL EST RÉSOLU</b> que le conseil d'administration se prononce pour une option C en faveur du projet de règlement sous réserve que la Ville examine la possibilité d'étendre l'application de l'article 676 à d'autres zones commerciales du quartier.</p>	<p>entré en vigueur le <a href="#">29 août 2022</a> et le R.V.Q. 3057, le <a href="#">1<sup>er</sup> septembre</a>.</p> <p><a href="#">21 juin</a> - Les autres zones seront considérées dans un deuxième temps.</p>
<p><b>22-CA-18 – <a href="#">21 juin</a></b> – IL EST RÉSOLU de solliciter par écrit une rencontre avec les représentants de la commission scolaire Central Québec afin que soient présentés les scénarios envisagés pour Quebec High School.</p>	<p>Voir la résolution du mois de septembre à ce sujet.</p>
<p><b>22-CA-19 – <a href="#">21 juin</a></b> – CONSIDÉRANT QUE les tréteaux actuellement installés lors des <b>nettoyages de rue</b> sont inefficaces pour aviser la population de ces nettoyages et que le conseil de quartier a déjà alerté la ville de Québec du problème récurrent <a href="#">en novembre 2021</a> ;</p> <p><b>IL EST RÉSOLU</b> de demander à la Ville que les feux clignotants employés en hiver pour indiquer les opérations de déneigement et l'interdiction de stationnement sur rue le soient aussi au moment du nettoyage des rues au printemps et à l'automne.</p>	<p><a href="#">25 oct.</a> - Le système des feux clignotants ne pourra être utilisé à cette fin. Les façons de faire actuelles sont très normées.</p>
<p><b>22-CA-24 – <a href="#">27 sept.</a></b> – CONSIDÉRANT QU'UN citoyen a fait part d'un problème récurrent et harassant d'inondations du sous-sol de sa propriété sise à l'intersection des rues Jeanne d'Arc et Désy en raison d'un refoulement des eaux de ruissellement ; que le citoyen a fait l'acquisition de sa propriété à la suite d'importants travaux de réfection des infrastructures souterraines de la Ville qui devaient résorber le refoulement ; que le problème de refoulement n'est pas résorbé et que le citoyen subit d'importants préjudices ;</p> <p><b>IL EST RÉSOLU</b> d'appuyer le citoyen dans ses démarches auprès de la Ville et de demander à celle-ci de trouver une solution aux problèmes de refoulement d'eau à l'intersection des rues Jeanne d'Arc et Désy.</p>	<p>Selon le voisinage, une équipe de la Ville de Québec est venue prendre connaissance des dommages.</p>
<p><b>22-CA-25 – <a href="#">27 sept.</a></b> – ATTENDU QUE le discours politique actuel mondial est à l'effet de protéger la planète et de combattre le réchauffement climatique; que pour mettre en pratique ce discours, la Ville désire maintenir, voire augmenter, sa canopée urbaine intéressante ; que les grands stationnements asphaltés sont des îlots de chaleur majeurs ; que l'été, la majorité des conducteurs de véhicule cherchent à se stationner à l'ombre ; que l'ajout d'arbres dans un stationnement peut ne limiter en rien le nombre d'espaces de stationnement selon l'aménagement choisi ; qu'il est dans l'intérêt collectif d'augmenter la canopée urbaine et de réduire l'impact des îlots de chaleur ;</p>	<p><a href="#">25 oct.</a> La Ville a répondu qu'un <a href="#">programme de verdissement et déminéralisation des terrains non municipaux</a> permet déjà aux entreprises, OBNI et institutions d'obtenir jusqu'à 80% du coût total des</p>

<p><b>IL EST RÉSOLU QUE de recommander à la Ville d’adopter un programme incitatif et, au besoin, un règlement obligeant tout propriétaire d’un stationnement extérieur de dix espaces et plus, dans le quartier Montcalm, à maintenir sur son stationnement extérieur un arbre pour chaque dix espaces de stationnement.</b></p>	<p>dépenses admissibles sans dépasser 20 000 \$. Ce programme répond en grande partie au souhait du conseil.</p>
<p><b>22-CA-26 – 27 sept.</b> – CONSIDÉRANT QUE l’école secondaire Quebec High School (QHS) prévoit quitter ses locaux actuels dans l’année 2026 ou avant, selon l’avancement du projet ; que la Ville peut, de manière prioritaire et proactive, manifester son intérêt auprès des instances concernées - ici le ministère de l’Éducation - et proposer d’acquérir l’espace pour réaliser un projet porteur et structurant concernant l’avenir du terrain et du bâtiment actuellement occupé par QHS ; que le conseil de quartier a pour mission de permettre aux citoyens d’exprimer leurs opinions et leurs besoins en amont de projets qui concernent leur quartier, notamment la vocation de bâtiments et de terrains d’envergure dans le quartier ; que le conseil de quartier est soucieux de l’environnement et de maintenir, des lieux qui encouragent la mixité générationnelle et sociale, tel que proposé dans Vision Montcalm ; qu’en fonction des besoins actuels en logement social, de places en garderie, de jardins communautaires, entre autres, l’espace devrait garder sa vocation sociale ; le manque, signalé par plusieurs personnes, d’espaces verts, accessibles et sécurisés au cœur du quartier pour exercer différents sports autant l’hiver que l’été ; que le secteur Belvédère fait actuellement l’objet de réflexion quant à son devenir ; que ce secteur n’est pas desservi par des installations municipales d’importances : piscines, terrains de soccer, etc. et que certaines infrastructures sportives sont déjà présentes sur le site ; que l’utilisation actuelle du lot contribue à la lutte aux îlots de chaleurs et constitue un environnement sain pour les résidents du quartier ;</p> <p><b>IL EST RÉSOLU de demander à la Ville de mettre en œuvre les actions nécessaires afin d’acquérir le terrain du Quebec High School pour y conserver un espace vert accessible et sécuritaire, et d’acquérir le bâtiment, afin d’offrir une plus grande offre de services communautaires dans le quartier. Une consultation des citoyens quant aux mandats futurs de cette bâtisse et de ce terrain pourrait être pilotée par le conseil de quartier de Montcalm.</b></p>	<p>La résolution à été partagée à un grand nombre de services de la Ville de Québec et aux conseils de quartier Saint-Sacrement et Saint-Jean Baptiste.</p>
<p><b>22-CA-27 – 25 oct.</b> – CONSIDÉRANT QUE la problématique de la sécurité routière autour de l’école Anne-Hébert est soulevée régulièrement depuis plusieurs années au conseil de quartier ; qu’il y aurait lieu de mettre en place un projet structurant conjoint sur la sécurité routière près de l’école Anne-Hébert et du Centre de la petite enfance La Croisée (CPE) qui y est contigu pour enrayer cette problématique ;</p> <p><b>IL EST RÉSOLU de contacter les directions de l’école Anne-Hébert et du CPE La Croisée pour évaluer leur intérêt à participer à un projet structurant de sécurité routière aux abords de l’école et du CPE.</b></p>	<p>Selon un membre du conseil, la directrice du CPE la croisée a discuté avec les intervenants pour être intégrée dans le processus.</p>

<p><b>22-CA-28 – 25 oct.</b> – CONSIDÉRANT QUE l'énoncé de la Vision de la mobilité active 2023-2027 de la ville de Québec encourage les transports actifs qui offrent à la population un choix accessible, naturel, efficace et confortable pour se déplacer en ville, en tout temps ; que les cyclistes et piétons empruntent toujours la voie la plus rapide pour se rendre d'un point à l'autre ; que le trajet rue Lockwell - ruelle Frédérick Back - rue Dumont est emprunté par nombre de cyclistes et de piétons matin et soir pour se rendre dans le Vieux-Québec ou aller en direction de l'université Laval puisqu'il est le plus court ; que la Ville elle-même amène les cyclistes à employer ce trajet à l'issue de la rue Père-Marquette par les marques au sol, mais aussi par le positionnement de ses stations àVélo ; que de part et d'autre de la ruelle menant au centre Frédérick Back des voitures peuvent se stationner et diminuer la visibilité des piétons et des cyclistes qui sortent de la ruelle ; que le passage fréquent de piétons et de cyclistes à l'endroit où la rue Dumont croise l'avenue Cartier n'est indiqué d'aucune façon aux automobilistes bien que la traverse de piétons et cyclistes qui se trouve vis-à-vis sur l'avenue de Salaberry est indiquée par des barres au sol ;</p> <p><b>IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ de recommander à la Ville d'indiquer sur le sol par des bandes et des carrés jaunes le passage de cyclistes et piétons à l'intersection de l'avenue Cartier et de la rue Dumont afin de rendre le secteur sécuritaire et, éventuellement, d'ajouter un panneau clignotant indiquant leur passage et d'interdire le stationnement sur l'avenue Cartier aux abords de la ruelle menant au centre Frédéric Back.</b></p>	
<p><b>22-CA-29 – 25 oct.</b> – CONSIDÉRANT QUE le conseil de quartier de Montcalm est préoccupé par la sécurité routière et la mobilité active dans le quartier et en particulier aux abords de l'école Anne-Hébert et du Centre de la petite enfance La Croisée ; que la Ville a déposé un appel de proposition pour l'année 2023 dans le cadre de son <a href="#">programme de soutien à la mobilisation en sécurité routière</a> ; que le conseil d'établissement de l'école Anne-Hébert a déjà bénéficié du programme, qu'il a déposé une demande de subvention pour 2023 et qu'il a demandé, à l'assemblée du conseil de quartier du 25 octobre 2022, que le conseil de quartier de Montcalm l'accompagne dans ce projet comme partenaire en 2023 ;</p> <p><b>IL EST RÉSOLU de déposer à la Ville, d'ici le 30 novembre 2022, à titre de partenaire du conseil d'établissement de l'école Anne-Hébert, une demande de subvention dans le cadre du programme de soutien à la mobilisation en sécurité routière.</b></p>	<p>Nous avons obtenu le financement demandé pour réaliser le projet avec le conseil d'établissement de l'École Anne-Hébert.</p>
<p><b>22-CA-32 – 22 nov.</b> – CONSIDÉRANT les questions que se pose le comité Transport du conseil de quartier de Montcalm concernant les trois points suivants : <b>L'aménagement des stations Cartier, Brown et Belvédère</b> Le boulevard René-Lévesque, entre les avenues Cartier et de Salaberry, a une largeur de 14 m, excluant les trottoirs et dans cette largeur, la Ville a indiqué qu'il y aurait la plateforme du tramway, une voie de circulation partagée dans chaque direction ainsi qu'un quai en direction ouest.</p>	

Or, en utilisant les données de la [présentation des 21 et 22 avril 2022](#), p. 12, on constate que la plateforme du tramway fait 6 m de largeur, qu'une voie de circulation partagée fait 3,7 m de large, soit 7,4 m pour les deux directions et qu'un quai mesure 2,8 m ce qui fait une largeur totale de 16,2 m.

En conséquence, les questions qui se posent sont les suivantes :

- Comment arrivera-t-on à intégrer le tout alors que la chaussée existante est de 14 m seulement ?
- Quels sont les aménagements prévus (vues en plan) pour le boulevard René-Lévesque entre les avenues Cartier et de Salaberry et à la hauteur de l'avenues Brown ainsi que de l'avenue Belvédère?

#### **Le sort des arbres**

Il semble que la Ville a effectué un inventaire exhaustif des arbres le long du tracé du tramway si l'on se fie à la [présentation du 3 mars 2022](#) de l'insertion dans le secteur de l'avenue Cartier (p. 63). Les questions qui se posent à ce sujet sont les suivantes :

- En utilisant une image satellite qui permet de voir chaque arbre individuellement, quels seront les arbres qui seront conservés et ceux qui devront être coupés sur le boulevard René-Lévesque entre les avenues Turnbull et Belvédère ?
- En supposant qu'il y a plusieurs raisons de couper des arbres, quelles sont celles qui s'appliquent à chaque arbre qui devra être coupé ?

#### **Les passages sécurisés**

Il a été fait mention à la séance du conseil municipal du [17 octobre 2022](#) qu'il y aura une augmentation de 58% du nombre d'intersections sécurisées le long du tramway. Les questions qui se posent sont les suivantes :

- Que veut-on dire exactement par intersection sécurisée? Panneau de traverse uniquement, ou avec marquage au sol, avec ou sans panneau d'arrêt, avec un feu rectangulaire à pulsation rapide, un feu de circulation avec un passage piéton comportant des phases tout-rouge, avec le temps piéton concomitant avec le feu vert des véhicules, etc. ?
- Quel sera le mode de contrôle de la circulation à chaque intersection du boulevard René-Lévesque entre les avenues Belvédère et de Salaberry ainsi qu'à l'intersection de l'avenue Brown ?
- Quelle est la position de la Ville concernant la traversée d'intersections qui ne comporteront aucun traitement pour les piétons et les cyclistes ? Sur quelles bases légales la Ville entend-elle s'appuyer?

**IL EST RÉSOLU de demander la venue d'un responsable du Bureau de projet du tramway de Québec afin d'obtenir des réponses aux questions précédemment énoncées ainsi qu'à celles que les citoyens du quartier se posent quant au projet de tramway.**

<p><b>22-CA-33 – 22 nov.</b> – CONSIDÉRANT que le comité Transport du conseil de quartier de Montcalm se pose plusieurs questions concernant les feux pour piétons et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Devrait-on automatiser les feux pour piétons aux intersections achalandées, par exemple à l'angle de l'avenue Cartier et du boulevard René-Lévesque? Devrait-on automatiser les feux à certaines heures comme aux entrées et sorties des classes, par exemple ?</li> <li>• Quelle durée devrait avoir une traverse piétonne? Selon quelles variables (proximité avec les écoles ou les résidences pour personnes âgées, etc.) cette durée devrait-elle varier? Quels moyens de transport sont favorisés par la gestion actuelle des feux de circulation?</li> <li>• Serait-il possible d'ajuster le temps d'appel de la traverse en faisant varier la durée des feux pour les voitures pour ne pas augmenter le temps total d'une rotation de tous les feux? Peut-on corriger le fait qu'il faut parfois attendre une rotation et demie de feux pour les voitures avant d'obtenir le passage pour piétons, ce qui rend l'opération très lente et amène certains piétons à traverser sans attendre le feu piéton ?</li> <li>• Devrait-on ajouter des indications sur l'utilisation des feux pour faciliter leur emploi par les touristes ?</li> </ul> <p><b>IL EST RÉSOLU de demander la venue, lors de l'une de ses assemblées ordinaires, de la personne responsable de la gestion et de l'amélioration des feux pour piétons à la Ville de Québec afin de lui présenter questions et demandes.</b></p>	
<p><b>22-CA-35 – 20 déc.</b> – CONSIDÉRANT la qualité de vie dans l'arrondissement La Cité-Limoilou et le besoin des gens du centre-ville de se rafraîchir l'été ; l'appui du conseil de quartier de Montcalm au projet de <a href="#">bain portuaire l'Oasis du Village Nordik du Port de Québec</a> (22-CA-26) ; le <a href="#">succès de la première année d'opération</a> du bain portuaire l'Oasis du Village Nordik du Port de Québec ; l'accès à ce bain portuaire en 20 minutes à vélo depuis le centre du quartier de Montcalm ; les qualités en développement durable et en innovation de ce projet, les nouvelles phases en réalisation et à venir et le risque assumé par le Port de Québec lors de la mise en œuvre de ce projet ; la reconnaissance des contributions de la Ville de Québec en infrastructure et en mesure de qualité de l'eau ; le constat qu'une large partie des frais d'opération du bain portuaire est constituée de la masse salariale des surveillants-sauveteurs ; le constat que la Ville de Québec gère déjà des équipes de surveillants-sauveteurs sur l'ensemble de son territoire ; l'évidence que les principaux bénéficiaires du bain portuaire l'Oasis et de la sécurité de son fonctionnement sont les citoyen.nes de Québec qui habitent, travaillent et consomment au centre-ville ainsi que l'<a href="#">industrie touristique</a> ; la nécessité de pérenniser ce projet d'accès et d'usage gratuit au fleuve Saint-Laurent pour les générations présentes et futures ;</p> <p><b>IL EST RÉSOLU d'inviter la Ville de Québec à entrer résolument en partenariat avec le Port de Québec, dans l'intérêt de sa population citoyenne, de ses gens d'affaires et de son industrie touristique, notamment en contribuant</b></p>	

<p><b>substantiellement au financement des coûts d'opérations du bain portuaire l'Oasis du Village Nordik du Port de Québec, entre autres au volet de la masse salariale des surveillants-sauveteurs qui assurent la sécurité des baigneurs.</b></p>	
<p><b>22-CA-36 – 20 déc.</b> – CONSIDÉRANT la campagne de mesure de la qualité de l'eau réalisée en 2022 par la Ville de Québec et le financement de cette campagne de saisie et d'analyse des échantillons d'eau par les contribuables de Québec ; les <b>résultats favorables de qualité de l'eau</b> constatés au bassin Louise intérieur pendant tout l'été 2022 ; la pertinence pour l'intérêt public de réaliser un changement dans l'imaginaire de la population à propos de la qualité de l'eau du fleuve Saint-Laurent ; l'exemple du <b>portail Qualo</b> à Montréal ; le refus actuel, inexpliqué, de la Ville de Québec de diffuser directement, immédiatement et sans autre intermédiaire les données de qualité de l'eau du bassin Louise intérieur obtenues grâce à des fonds publics ;</p> <p><b>IL EST RÉSOLU de demander à la Ville de rendre disponibles publiquement, sans délai et sans intermédiaire superflu, les données de qualité de l'eau qu'elle compile sur l'ensemble de son territoire, notamment au bassin Louise intérieur.</b></p>	
<p><b>22-CA-37 – 20 déc.</b> – ATTENDU QUE le conseil de quartier de Montcalm a adopté, le <b>27 septembre 2022</b>, la résolution 22-CA-25 concernant une demande à la Ville pour mettre de l'avant un programme et un règlement incitatif sur la végétalisation des stationnements extérieurs ; que cette résolution vise les propriétaires d'un stationnement extérieur de 10 espaces et plus dans le quartier Montcalm ; que certains de ces propriétaires pourraient être admissibles à une aide financière de la Ville de Québec pour végétaliser leur stationnement extérieur ; qu'il y a lieu d'informer ces propriétaires de l'existence de programmes d'aide financière de la Ville de Québec;</p> <p><b>IL EST RÉSOLU QUE de transmettre une lettre aux propriétaires d'un stationnement de 10 espaces ou plus dans le quartier Montcalm afin de les informer de l'existence de programmes d'aide financière de la Ville de Québec pour végétaliser leur stationnement extérieur.</b></p>	

#### 4. États financiers de l'année

Bilan au 31 décembre 2022			
		2022	2021
Actif		\$	\$
Actif à court terme			
	Encaisse (à la fin de l'année)	3 601,35 \$	4 287,10 \$
	Comptes projets	0,00 \$	0,00 \$
	Subventions à recevoir	0,00 \$	0,00 \$
	Total	3 601,35\$	4 287,10\$
Passif			
Passif à court terme			
	Créditeurs	0,00 \$	0,00 \$
	Comptes à payer	100,00 \$	0,00 \$
	Autres arrangements à verser	0,00 \$	0,00 \$
	Total	100,00 \$	0,00 \$
Actif net			
	Sommes non affectées à la fin de l'exercice	3 501,35 \$	0,00 \$
Passif et actif net		3 601,35\$	4287,10\$

\*Les données de 2021 proviennent directement du rapport annuel produit en 2021.

<b>Exercice se terminant le 31 décembre 2022</b>			
		2022	2021
<b>Produits</b>			
	Subvention VQ-fonctionnement	1 000.00 \$	n.d
	Subvention VQ-mobilisation sécurité routière	3 000.00 \$	n.d
	Autres produits (Ristournes)	1,72 \$	n.d
	Total des produits	4 001.72 \$	n.d
<b>Charges</b>			
	Fonctionnement	1 596.88 \$	n.d
	Frais financiers	90.59 \$	n.d
	Soutien à mobilisation sécurité routière	3 000.00 \$	n.d
	Autres frais		
	Total des charges	4 687.47\$	n.d.
	Excédents (déficit) des produits par rapport aux charges	(685,75\$)	n.d
	Actif net non affecté au début de l'exercice (selon pr. relevé mensuel)	4 287.10 \$	n.d
	Actif net non affecté à la fin de l'exercice (selon der. relevé mensuel)	3 601,35 \$	n.d

\*Le rapport annuel 2021, ne mentionnait pas l'état de l'exercice 2021 de là le signe n.d pour non disponible.